



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-sixième session

Rome, 24-28 avril 2017

Proposition relative à la célébration annuelle d'une Journée mondiale des légumineuses (projet de résolution)

Résumé

Le Gouvernement burkinabé a proposé la célébration annuelle d'une Journée mondiale des légumineuses le 10 février. Cette initiative viserait principalement à sensibiliser l'opinion publique à la contribution des légumineuses à la sécurité alimentaire, à la nutrition ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, tout en préservant les réussites de l'Année internationale des légumineuses 2016 proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU et en en tirant parti. Les légumineuses sont des cultures importantes qui contribuent de manière significative à la nutrition et à la santé grâce à leur teneur élevée en protéines et en acides aminés essentiels, mais aussi parce qu'elles constituent une source de glucides complexes et contiennent un certain nombre de vitamines et de sels minéraux. Elles ont également des propriétés de fixation de l'azote qui améliorent la fertilité des sols, ainsi qu'une faible empreinte carbone et des besoins hydriques réduits, ce qui contribue à des effets positifs sur l'environnement.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité:

- a) à examiner la proposition relative à la célébration de la Journée mondiale des légumineuses le 10 février, et à donner toutes les indications qu'il jugera opportunes à ce sujet;
- b) à présenter le projet de résolution à la Conférence de la FAO à sa quarantième session (juillet 2017), pour approbation.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mt242

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Marcela Villarreal

Directrice

Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités

Tél. +39 06570 52346

1. Compte tenu des recommandations du Conseil (*CL 146/REP*) et de la Conférence de la FAO (*C 2013/REP*), et consciente de la contribution des légumineuses à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé 2016 Année internationale des légumineuses, et a invité la FAO à faciliter la célébration de l'Année, en collaboration avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et toutes les autres parties prenantes concernées (*A/RES/68/231*).
2. Dans le cadre de ses activités liées à la célébration de l'Année internationale, la FAO a participé à la cérémonie de clôture tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), les 10 et 11 février 2017, qui s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Ouagadougou, appelant à l'institutionnalisation d'une Journée mondiale des légumineuses.
3. La production et la consommation de légumineuses ont encore un rôle de premier plan à jouer pour aider les pays à respecter les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, particulièrement ceux liés aux Objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 8, 12, 13 et 15. Il est donc nécessaire que les progrès faits pendant l'Année soient préservés et renforcés par l'institutionnalisation d'une Journée mondiale des légumineuses, qui permettra de continuer à sensibiliser toutes les parties prenantes aux avantages que présentent les légumineuses.
4. Le projet de résolution, reproduit à l'Annexe A, est présenté au Conseil de la FAO à sa cent cinquante-sixième session, pour examen et approbation, afin que celui-ci en saisisse la Conférence à sa session de juillet 2017, pour adoption.

Annexe A

Projet de résolution de la Conférence

LA CONFÉRENCE,

Notant que les légumineuses, notamment les lentilles, haricots, pois et pois chiches, constituent, partout dans le monde, une source essentielle de protéines végétales et d'acides aminés pour les populations, ainsi qu'une source de protéines végétales pour les animaux,

Rappelant que les légumineuses occupent une place de choix dans l'assortiment alimentaire du Programme alimentaire mondial et d'autres initiatives d'aide alimentaire,

Souhaitant appeler l'attention sur le rôle que jouent les légumineuses dans une production alimentaire durable ayant pour objectifs la sécurité alimentaire et une bonne nutrition,

Consciente du fait que les légumineuses sont des plantes dont les propriétés de fixation de l'azote contribuent à améliorer la fertilité des sols et ont des effets bénéfiques sur l'environnement,

Consciente du fait que, partout dans le monde, les organismes de santé recommandent de consommer des légumineuses dans le cadre d'un régime alimentaire équilibré qui permet de lutter contre l'obésité, ainsi que contre des maladies chroniques comme le diabète, les maladies coronariennes et le cancer, et de les prévenir,

Consciente du potentiel qu'offrent les légumineuses pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de leur pertinence particulière pour les Objectifs 1, 2, 3, 5, 8, 12, 13 et 15,

Certaine que cette célébration annuelle sera l'occasion d'encourager la recherche sur les légumineuses, de stimuler la production mondiale de légumineuses et la consommation de protéines végétales, avec les avantages qui l'accompagnent, de mieux utiliser la rotation des cultures et de trouver des solutions aux problèmes qui caractérisent le commerce des légumineuses,

Affirmant la nécessité de sensibiliser le public aux bienfaits nutritionnels des légumineuses et de favoriser une agriculture durable,

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin que l'Assemblée générale, lors de sa prochaine session, envisage de déclarer le 10 février Journée mondiale des légumineuses.